

bamp prédiet; cella pour obvier à plus gros mal se fera et debvra faire de nuyt amprès neufz heures et non de jour.“

Nous devons à l'obligeance de M. Benjamin Dumur, président du tribunal de Lausanne, les notes suivantes sur les mesures préventives prises dans le XVIII<sup>e</sup> siècle :

*Précautions prises pendant la peste de Marseille.*  
En avril 1720, la peste ayant éclaté à Marseille et en Provence, les Savoyards ne peuvent entrer dans le canton sans être munis de billets de santé; on installe des inspecteurs aux ports (à Villeneuve, Vevey, Ouchy, Morges, Rolle et Nyon) aux ponts et aux portes des villes. Les marchandises ne sont admises qu'après une quarantaine dans des lieux sains. Les lettres doivent être *parfumées* avant de passer la frontière, puis de nouveau aux bureaux avant d'être distribuées.

Le 20 septembre 1720, on signale l'évasion de Pétié Seaunier et de Paffroy, galériens employés à Marseille pour inhumer les pestiférés. Le 22 septembre ces galériens ont été vus sur les frontières de Bourgogne. Ordre est donné de tirer sur eux puis de les couvrir de paille et de bois et de les brûler sans les toucher ni les fouiller. Leurs cendres seront enfouies profondément en terre et les personnes qui procéderont à leur exhumation ne le feront qu'après s'être munies de l'obsédaque et autres préservatifs. Après l'opération on brûlera leurs habits. Cinquante écus blancs de récompense à celui qui „fera le coup“.

Les 7 et 8 octobre 1720, on fit une chasse générale de tous les mendiants et déserteurs. Ceux qui rentreront dans le pays seront fouettés ou subiront d'autres châtiments plus rigoureux.

Le 25 octobre 1720, les très honorés seigneurs du Conseil de Santé de Berne chargent les baillis de faire dresser des potences dans les principaux lieux de passage de leurs bailliages, afin que les personnes venant de lieux mis au ban, comme aussi celles qui pourraient se glisser dans les pays de LL. EE. aux moyens de faux passeports, ou par des chemins détournés, y soient pendues pour l'exemple. On fera connaître cette mesure par les „gazettes“.

Le 8 novembre 1720 le magnifique seigneur bailly de Lausanne donne avis qu'ensuite de décision du Conseil de Santé, on ne fera plus d'huile de noix et on ne distillera plus de genièvre parce que les noix et les grains de genièvre sont de bons préservatifs contre la contagion et qu'il importe d'en faire provision. Le 16 novembre 1720 la récolte de noix étant passable, il est permis d'en convertir la moitié en huile. En 1721 et 1722 les mesures de surveillance sont continuées avec rigueur. En mai 1723 le ban est levé et les relations avec la Savoie et la France sont rétablies. Les marchandises „non venimeuses“ peuvent être introduites dans le pays comme avant la peste.

## Maladies vénériennes et syphilitiques.

Il est difficile d'établir une statistique exacte des manifestations des virus blennorrhagique, chancreux et syphilitique. Les rapports militaires ne fournissent pas des matériaux suffisants; les inscriptions dans les registres de l'état civil n'indiquent que très exceptionnellement ces maladies comme cause de décès, et les avis confidentiels envoyés par les médecins des villes au bureau fédéral de statistique ne contiennent pas encore des renseignements complets.

Les médecins vaudois les plus âgés pensent en général que le nombre de ces maladies va plutôt en diminuant qu'en augmentant. (Société vaudoise de médecine à Yverdon, 14 juin 1894.)

En 1879 (voir „Revue médicale de la Suisse romande“, page 225), le Dr Recordon estimait, contrairement à l'opinion du Dr Ph. de la Harpe, son collègue plus jeune que lui, que la syphilis devenait de plus en plus rare.

La syphilis est moins grave de nos jours que dans les siècles derniers où elle a souvent pris une forme épidémique. En Suisse, sur mille décès généraux, la syphilis causerait *1 décès* (Atlas graphique et statistique de la Suisse, 1897, cartogramme IX).

Pour obtenir une appréciation générale du rôle joué actuellement par les maladies vénériennes de tout genre, nous avons étudié leur fréquence dans les établissements hospitaliers et nous avons établi leur rapport avec les autres maladies. Le dépouillement des statistiques de l'Hôpital cantonal, de la Maternité, de la Polyclinique universitaire, de l'Hôpital ophtalmique, de l'Hospice de l'enfance et de l'Asile de Cery donne des éléments de jugement. Les infirmeries ne reçoivent pas cette catégorie de malades.

**I. La statistique de l'Hôpital de Lausanne**, lors même qu'elle ne représente qu'une faible partie des malades, permet cependant d'apprécier d'une manière relative la marche de la syphilis et des maladies vénériennes à Lausanne et dans le canton.

Envisagée en bloc, elle indique sinon une amélioration de mœurs, tout au moins une forte diminution des maladies spécifiques. Ce dénombrement doit être divisé en trois périodes, l'une antérieure à 1875, la seconde de 1876 à 1883 et la troisième de 1884 à nos jours.

Dans la première période, l'Hôpital cantonal est encore dans le bâtiment construit au siècle dernier, au centre de la ville. On n'y vient qu'avec une certaine répugnance; les indigents seuls s'y font traiter. Le nombre des syphilitiques y est beaucoup plus grand que dans la période suivante.

Les razzia fréquentes opérées par la police sur les prostituées augmentaient les proportions des maladies vénériennes, mais ne suffisent pas à expliquer à elles seules la proportion énorme de cette époque.

La deuxième période peut être éliminée, parce qu'elle représente le temps d'installation provisoire des malades à l'ancien Champ-de-l'Air des aliénés.

A partir de 1883, le nouvel hôpital du Calvaire offre des meilleures conditions d'hygiène et de confort, et toutes les classes de la société y accourent. La création en 1889 d'un service spécial pour les maladies de la peau et pour les maladies vénériennes attire les malades de cette catégorie. Cependant les maladies spécifiques sont beaucoup moins nombreuses à l'hôpital qu'il y a 40 ans.

Il est intéressant de suivre sur le graphique de 1847 à 1895, dressé au Bureau du Service sanitaire, les oscillations de la courbe qui représente la fréquence des cas de cette nature; elle monte jusqu'au 8 % et ne descend pas au-dessous du 1.4 %.

Voici le relevé de quelques années :

L'hôpital reçut :

1838,	997 malades, dont 47 syphilitiques, soit 4.2 %
1849,	2400 " " 180 " " 7.6 %
1854, 1855, 1856 et 1857	la moyenne des syphilitiques traités à l'hôpital est de . . . . 8 %
La courbe s'abaisse de 1885 à 1889 et se relève progressivement pour arriver en 1892 à 2.7 %	
1893	4564 mal. 161 vénér. (syphilis 65) 3.5 %
1894	4546 " 144 " ( " 68) 3.1 %
1895	4564 " 127 " ( " 53) 2.7 %
1896	4680 " 150 " ( " 44) 3.2 %
1897	5294 " 98 " ( " 38) 1.8 %
1898	5354 " 152 " ( " 69) 2.8 %

Le Dr Dind fait observer dans son rapport de 1896 que malgré le nombre des syphilitiques, inférieur à celui des années précédentes, „il ne faut pas en conclure à une diminution de cette endémie dans le canton, où sa progression dans les campagnes comme dans les villes est certainement constante“.

Dans son rapport pour 1898, le Dr Dind fait remarquer que l'augmentation des syphilitiques porte aussi bien sur les campagnards que sur les citadins. En 1897 syphilitiques citadins 20, syphilitiques campagnards 18. „ 1898 " " 38, " " 31.

Le rapport de l'Hôpital de Genève, de 1894, indique dans les services de médecine et de chirurgie 192 vénériens (syphilis 37, chancres mous 24, blennorrhagie 131) sur 3191 malades, soit 3.5 %.

Dans les hôpitaux de Paris, la syphilis et les maladies vénériennes représentent, suivant Richard,

le 3.3 % des malades de tous les hôpitaux, et suivant Lancereaux le 3.8 %.

## II. Policlinique universitaire de Lausanne. Dr Demiéville („Rapports sur la marche de la Policlinique universitaire de Lausanne“):

Années	Cas d'affections syphilit. ou vénériennes	Malades	%
1893	215	6572	3.2
1894	173	5460	3
1895	122	6462	1.8
1896	136	6672	2
1897	160	8243	1.9

La Policlinique de Zurich (statistique du Dr Zehnder) a soigné, de 1883 à 1889, 2153 vénériens sur 66,237 consultations, soit 3.2 % (1057 blennorrhagies, 274 chancres, 822 syphilis, dont 60, c'est-à-dire le 7 % étaient victimes de l'hérédité).

Les Policliniques médicale et chirurgicale de Genève ont soigné, en 1894, 192 vénériens (131 blennorrhagies, 24 chancres mous, 37 syphilis), soit 6.4 % sur 2965 consultations.

Le Dr Rossier, dans son service gynécologique de la Policlinique de Lausanne, a soigné en :

1893,	8 vénér. ( 6 gonorrhées et 2 lues), sur 46 mal., soit 17.4 %
1894,	7 " ( 6 " " 1 " ), " 76 " " 9.2 %
1895,	15 " (13 " " 2 " ), " 140 " " 10.7 %
1896,	9 " ( 8 " " 1 " ), " 145 " " 6.2 %
1897,	6 " ( 5 " " 1 " ), " 157 " " 3.8 %

La nature spéciale de ce service explique cette grande morbidité.

## III. Maternité de Lausanne.

Années	Nombre de femmes soignées	Maladies vénériennes et syphilitiques	Pour cent de morbidité spéciale
1883	61	1	1.6
1884	66	2	3
1885	82	2	2.4
1886	89	2	2.2
1887	69	1	1.4
1888	92	4	4.3
1889	102	6	5.8
1890	131	—	—
1891	167	2	1.2
1892	177	4	2.2
1893	186	2	1.1
1894	206	9	4.3
1895	171	5	2.9
1896	226	3	1.3
1897	199	3	1.5
1898	254	6	2.3